

Formation initiale des Sauveteurs Secouristes du Travail

Réf. : FT-SEC-SST-LF

Durée formation : 2 jours - 14 heures

Objectifs : Obtenir le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail pour pouvoir être capable d'intervenir efficacement pour porter secours à toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise. En matière de prévention, mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

Public : Tout salarié souhaitant devenir Sauveteur Secouriste au Travail.

Nombre de stagiaires : 4 à 10 participants par session.

Pré-requis : Aucun.

Méthode pédagogique : Déclaration des sessions de formation sur le site FORPREV de l'INRS. Cette déclaration doit-être réalisée **au plus tard 15 jours avant le début de la session** (SIRET, code APE et date de naissance des participants obligatoires). Formation présentielle en groupe avec un formateur SST. Programme conforme au nouveau référentiel de l'INRS (de février 2017). Alternance théorie et pratique. Exposés interactifs, méthode interrogative, méthode participative, démonstrations et exercices pratiques.

Matériel pédagogique : Mannequins et défibrillateurs d'entraînement pour l'apprentissage de la réanimation (mannequins « adultes », « enfants » et « nourrisson »). Support de cours avec photos et vidéos. Plan d'intervention. Matériel divers : maquillage de secourisme, fausses plaies, matériel disponible dans une trousse de secours...

Déroulement de la formation : Mise à disposition d'une salle de formation permettant la projection d'un diaporama et l'apprentissage des gestes au sol. Prévoir des déplacements du groupe dans les locaux de l'entreprise.

Suivi : A l'issue de la formation, le participant est invité à compléter une **fiche d'évaluation «à chaud»**. Un **compte-rendu de formation** sera également rédigé par le formateur.

Moyen de suivi de la formation : Emargement.

Validation : Un certificat de SST est délivré aux candidats ayant participé activement à la formation. Validé lors des évaluations formatives permettant de suivre la progression du stagiaire tout au long de la session et validé lors des 2 épreuves certificatives organisées en fin de formation : une mise en situation d'accident du travail simulée et un échange entre le formateur et les candidats portant sur le cadre réglementaire de l'activité du SST et ses compétences en matière de prévention.

Durée de validité du certificat SST : 24 mois.

Documents remis : Une attestation individuelle de formation. Une carte individuelle de SST. Un livret de formation. Un autocollant SST.

1^{ÈRE} DEMI-JOURNÉE

- Présentation de la formation et de son organisation.
- Les principaux indicateurs de santé au travail.
- Contribuer à la mise en oeuvre d'actions de prévention.
- Le Sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention.
- Le cadre juridique du SST.
- Le processus d'alerte à la population.
- Réaliser une protection adaptée.

2^{ÈME} DEMI-JOURNÉE

- Examiner une victime.
- Alerter ou faire alerter les secours.
- Secourir une victime qui :
 - Saigne abondamment.
 - S'étouffe.
 - Se plaint de malaise.
- Se plaint de brûlure.
- Se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements.
- Se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
- Ne répond pas mais elle respire.
- Ne répond pas et ne respire pas.

3^{ÈME} DEMI-JOURNÉE

- Secourir une victime (suite).

4^{ÈME} DEMI-JOURNÉE

- Secourir une victime (suite).
- Epreuves certificatives.
- Bilan de fin de formation.